

# Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève (DAccE)

## POURQUOI LE DACCE ?

Face à la diversité des besoins des élèves, la relation pédagogique évolue et se renouvelle. Le nouveau tronc commun, qui se met progressivement en place, fait de **la différenciation et de l'accompagnement personnalisé** une des clés de voute du soutien à la réussite des élèves. Dès la rentrée scolaire 2022, des ressources nouvelles ont été octroyées aux écoles, qui permettent d'accroître l'encadrement des classes entrées dans le nouveau tronc commun. Ce faisant, le soutien et l'accompagnement s'envisagent de manière plus « personnalisée » pour les élèves, au plus près de leurs besoins, mais aussi de manière plus collective pour l'enseignant, qui partage avec d'autres membres de l'équipe pédagogique et éducative la prise en charge du soutien apporté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), un dossier individuel et unique pour soutenir la réussite de chaque élève scolarisé en FWB.



Conçu sous **un format numérique** à l'échelle du système éducatif de la FWB, l'appli DAccE sera directement accessible aux membres des équipes pédagogiques et des personnels des Centres PMS. En début d'année scolaire, la consultation de l'outil permettra aux professionnels qui sont en charge de l'élève de prendre connaissance **des informations relatives à son parcours**, y compris en cas de changement d'école.



Au cours de l'année scolaire, le DAccE permettra à ces mêmes professionnels de consigner l'observation et **les actions d'accompagnement qui sont mises en place lorsque les difficultés de l'élève sont plus importantes**. Le format numérique du DAccE favorise **un regard collectif** sur les besoins et les difficultés de l'élève et la façon d'y répondre : le regard du titulaire de classe, mais aussi d'un intervenant en matière d'accompagnement personnalisé par exemple, d'autres membres de l'équipe éducative en fonction de l'organisation pédagogique de la classe, ou encore celui du membre de l'équipe du centre PMS.



Le DAccE de chaque élève sera également accessible à **ses parents** : il permettra l'accès à une information synthétique qui retrace les actions mises en place au cours de l'année et les ajustements qui y sont apportés si nécessaire, en cas de difficultés persistantes. La phase d'implémentation progressive du DAccE finalisée, les parents pourront aussi, via le DAccE, transmettre les informations qu'ils jugent utiles aux professionnels de l'enseignement, telle par exemple qu'une prise en charge externe par un logopède. Le DAccE **facilite dès lors la communication avec les parents** en axant le dialogue sur l'information utile au suivi des apprentissages.

## QUELLES INFORMATIONS CONTIENT LE DACCE ?

Le DAccE est conçu pour ne recueillir qu'**une information synthétique**, strictement utile au suivi des apprentissages. Certaines informations sont pré-chargées, tandis que d'autres sont encodées par les équipes éducatives, et le cas échéant les membres des équipes CPMS. Le DAccE de chaque élève contient les informations administratives qui le concernent, y compris les coordonnées de ses parents, et les informations relatives à son parcours scolaire. Ces informations seront chargées automatiquement par l'administration, de manière à être immédiatement accessibles à l'enseignant. Par ailleurs, si un élève a connu des difficultés importantes l'année qui précède, l'enseignant en aura également connaissance, car le DAccE de l'élève comprendra la synthèse des informations encodées l'année précédente par les membres de l'équipe éducative. De la sorte, dès le début de l'année, l'enseignant aura à sa disposition toutes les informations utiles au suivi pédagogique de tous ses élèves, qu'ils aient été scolarisés dans son école ou pas.

L'emploi du DAccE par les équipes éducatives se concentre sur le strict minimum. D'une part, l'encodage des dossiers ne concerne que certains élèves dont les difficultés sont « persistantes », à savoir ceux pour lesquels l'équipe éducative aura jugé nécessaire de mettre en place des actions spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé, telles que, par exemple, des séances hebdomadaires de remédiation. D'autre part, l'information reprise dans chaque DAccE est synthétique et se présente sous la forme de choix de listes déroulantes - qui permettent de sélectionner des observations et des actions-types. Enfin, l'information est conçue sous la forme d'un « bilan de synthèse » qui ne doit être réalisé qu'à maximum trois moments de l'année, si la situation de l'élève le justifie. L'information intégrée au DAccE par l'équipe éducative se résume donc à un bilan d'accompagnement de l'élève réalisé collégialement, et partagé avec les parents de l'élève. Contrairement aux dossiers scolaires existants dans d'autres systèmes éducatifs, le DAccE ne reprend ni les points de l'élèves ni les sanctions disciplinaires.

## Quel est le degré de confidentialité du DAccE ?

Le DAccE respecte le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). L'accès aux données est sécurisé et personnalisé : il est réservé aux parents de l'élève et aux acteurs de l'école et du centre PMS directement concernés par le suivi pédagogique de l'élève. En outre, le principe du 'droit à l'oubli' est appliqué : en cas de changement d'école ou de passage à un niveau supérieur, seuls certains bilans de synthèse sont conservés. L'historique est effacé petit à petit. Les difficultés qui ont été dépassées en cours de scolarité n'apparaissent donc plus. À la fin de la scolarité obligatoire, le DAccE est définitivement archivé et plus personne n'y a accès.

## Quand le DAccE entre-t-il en vigueur ?

En 2023-24, dans l'enseignement ordinaire, tous les élèves concernés par le nouveau tronc commun, à savoir les élèves de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 4<sup>e</sup> année primaire bénéficieront du DAccE. Le DAccE suivra ensuite ces élèves au fil de leur avancée dans le tronc commun.

### Contacts

#### Helpdesk DAccE

Une question liée au contenu et aux fonctions de l'application  
02/690.86.00  
[dacce.support@cfwb.be](mailto:dacce.support@cfwb.be)

#### Helpdesk de l'ETNIC

Une question technique (problème de connexion, écran noir...)  
02/800.10.10  
[support@etnic.be](mailto:support@etnic.be)

#### Équipe MODE

Une question liée à l'activation des accès  
02/413.30.90  
[mode@cfwb.be](mailto:mode@cfwb.be)